

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Préambule de nos CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Le site internet www.AqualysLaveries.com est édité avec les acteurs suivants :

Propriétaire

AQUALYS Sarl au capital de 60.000€
Siège social: 34 bd des Italiens 75009 Paris, France
N° SIREN: 502 861 198
Contact : aqualysfrance@free.fr

La société Aqualys est le propriétaire exclusif du site internet: www.AqualysLaveries.com

Le responsable de la publication: Aqualys France Sarl

Créateur du site et des services associés

Offshore Référencement

8-10 rue Nieuport 78140 Vélizy-Villacoublay
PAEB 241-243, Av. Habib Bourguiba 7000 Bizerte - Tunisie
Tél. en France : 01.84.19.10.66
Tél. en Tunisie : +216.72.43.96.13
contact@offshore-referencement.com

Monétique par GTI & Nayax

Tél : +33 156 712 020
info@gti-monetique.com
GTI, 20 rue Soddy, 94000 Créteil, France

Hébergeur

SAS OVH - <http://www.ovh.com>
2 rue Kellermann
BP 80157, 59100 Roubaix

Les présentes conditions générales de vente définissent les conditions d'utilisation du Site internet www.AqualysLaveries.com et des cartes en prépaiement avec les bornes monétiques Nayax.

Tout Client doit impérativement en prendre connaissance. La simple utilisation du site www.AqualysLaveries.com suppose l'acceptation pleine et entière des présentes C.G.V.

Le PMV ne peut être utilisé par un mineur de moins de 12 ans.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE	1
Préambule de nos CONDITIONS GENERALES DE VENTE	1
1. ARTICLE 1 – INTEGRALITE – DEFINITIONS.....	2
2. ARTICLE 2 – OBJET – ACCÈS AU SITE	3
3. ARTICLE 3 – CREER, CREDITER ET RECHARGER UN PMV	3
4. ARTICLE 4 – SIGNATURE ÉLECTRONIQUE	4
5. ARTICLE 5 – PREUVE DE LA TRANSACTION	5
6. ARTICLE 6 – INFORMATIONS SUR LE SERVICE	5
7. ARTICLE 7 – PRIX DES PRESTATIONS.....	5
8. ARTICLE 8 – MODES DE PAIEMENT.....	5
9. ARTICLE 9 – PRISE D’EFFET, DURÉE ET UTILISATION DU SERVICE	6
10. ARTICLE 10 – GARANTIE DU SERVICE.....	6
11. ARTICLE 11 – RESPONSABILITÉ D’AQUALYS.....	7
12. ARTICLE 12 – REMBOURSEMENT - RÉSILIATION DU PMV	7
13. ARTICLE 13 – RÉCLAMATION DE L’UTILISATEUR	7
14. ARTICLE 14 – INFORMATIQUE ET LIBERTÉS.....	8
15. ARTICLE 15 - LANGUE – LOI APPLICABLE ET COMPÉTENCE DE JURIDICTION	8

1. ARTICLE 1 – INTEGRALITE – DEFINITIONS

1.1 Les présentes conditions générales expriment l'intégralité des obligations des parties. En ce sens, le Client est réputé les accepter sans réserve.

1.2 AQUALYS et le Client conviennent que les présentes conditions générales régissent exclusivement leur relation. AQUALYS se réserve le droit de modifier ponctuellement ses conditions générales. Elles seront applicables dès leur mise en ligne.

1.3 Si une condition de vente venait à faire défaut, elle serait considérée être régie par les usages en vigueur dans le secteur de la vente à distance dont les sociétés ont siège en France.

1.4 AQUALYS s'engage à respecter toutes les dispositions du code de la consommation relatives à la vente à distance.

1.5 Dans les présentes conditions générales de vente, les mots ou expressions comportant une majuscule ont la signification suivante :

- *Site* : le présent site internet accessible à l'adresse suivante www.AqualysLaveries.com;
- *Client* : toute personne qui visite une ou plusieurs pages du Site, notamment pour consulter gratuitement les informations disponibles, et plus généralement tout usager des laveries AQUALYS ;
- *Borne de Paiement* : Centrale de commande et de paiement sur tous les sites référencés de laveries d'AQUALYS;
- *CGV* : Conditions Générales de Ventes ;

- *Carte de Prépaiement Nayax ou PMV* : Porte-Monnaie Virtuel (PMV) d'Aqualys. Il est un support pour le Client qui lui permet d'avoir du crédit en euros approvisionné uniquement par sa carte bancaire. Le Client disposant d'un Compte Simple pourra à tout moment créer un PMV afin de payer des services de laverie sur les centrales de commandes de ces mêmes laveries sans faire usage de monnaie ou de billets.

A aucun moment l'argent ainsi déposé sur le PMV ne saurait faire l'objet d'une rémunération ou ne saurait produire d'intérêts quels que soient le montant du Solde Disponible et/ou la durée de détention du PMV;

- *Solde Disponible* : Montant du crédit du PMV, déduction faite des achats de prestation figurant sur le PMV.

2. ARTICLE 2 – OBJET – ACCÈS AU SITE

2.1 Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les droits et obligations des parties dans le cadre de la vente en ligne du service de compte prépayé permettant d'accéder au Porte-Monnaie Virtuel d'AQUALYS pour l'achat de prestations de nettoyage de vêtements dans des laveries automatiques en résidence universitaire ou en accès libre.

2.2 Les présentes conditions ne concernent que les achats de PMV effectués par les Clients situés en France.

2.3 La consultation du Site est accessible gratuitement à tout Client disposant d'un accès internet. L'ensemble des coûts afférents à l'accès du Site, que ce soit, et sans que cette liste soit limitative, les frais matériels, logiciels ou d'accès à internet, sont exclusivement à la charge du Client. Il est seul responsable du bon fonctionnement de son équipement informatique, ainsi que de son accès internet.

Ce site comporte une partie accessible à tout Client et une partie accessible aux détenteurs d'un PMV.

AQUALYS se réserve le droit de refuser l'accès au service tel que défini dans les présentes conditions générales de vente, unilatéralement et sans notification préalable, à tout Client ne respectant pas les présentes conditions générales de vente.

Le service est disponible sept (7) jours sur sept (7) et vingt-quatre (24) heures sur vingt-quatre (24), sauf période de maintenance ou interruption inopinée du service. AQUALYS peut être amené à interrompre l'accès de tout ou partie du Site, à tout ou partie des utilisateurs, de façon temporaire pour des raisons de maintenance visant le bon fonctionnement du Site, sans préavis et sans que cette interruption puisse donner droit à une quelconque indemnité au profit du Client.

3. ARTICLE 3 – CREER, CREDITER ET RECHARGER UN PMV

3.1 Créer, Créditer et Recharger un PMV

Tout Client peut recharger gratuitement sur le Site d'AQUALYS sa carte de prépaiement grâce au numéro figurant sur cette même carte. A cet effet, le Client crédite une « recharge ».

Tout Client doit ainsi rentrer le numéro de carte de prépaiement, puis indiquer le montant qu'il désire créditer et valider son paiement avec sa carte bancaire.

Le Client devra obligatoirement le créditer d'une somme forfaitaire minimale de QUINZE euros (15€).

Il devra ensuite accepter, en cliquant à l'endroit indiqué, les présentes conditions générales et devra enfin régler cet achat par carte bancaire, via le Site sécurisé de la banque partenaire en ligne d'AQUALYS sur le Site internet www.AqualysLaveries.com. Toute acquisition d'une recharge pour créditer le PMV vaut acceptation des prix et descriptions des prestations disponibles à la vente. Toute contestation sur ce point interviendra dans le cadre d'un éventuel remboursement et des garanties ci-dessous mentionnées.

Sous réserve d'acceptation du paiement, la somme est créditée sur le PMV et s'ajoute au Solde Disponible. Le nouveau solde sera disponible sur la ou les Bornes de Paiement tant qu'aucune perturbation du réseau internet n'empêche le bon déroulement de la commande.

3.2 Utiliser son PMV

Le PMV sert au paiement des prestations proposées dans les laveries référencées sur la Borne de Paiement correspondante. Il doit être suffisamment approvisionné pour permettre le règlement complet de ces prestations.

Le Client autorise alors AQUALYS à débiter le PMV des montants correspondants aux prestations sélectionnées sur la Borne de Paiement.

Dans le cas où un dysfonctionnement quant au service rendu survenait lors de l'utilisation du PMV dans une borne de paiement, AQUALYS pourrait décider de rembourser le client, ce dernier acceptant alors que lesdits remboursements soient directement crédités sur son PMV.

Aucun débit partiel ne peut être effectué : le PMV n'est débité que lorsque son solde est suffisant pour régler la totalité du montant de la prestation sélectionnée. Il appartiendra au Client d'approvisionner son PMV afin d'ajuster le Solde Disponible en fonction des montants des prestations qu'il envisage d'utiliser.

Le Client peut créditer son PMV à tout moment pendant la durée de validité du système Nayax.

3.3 Remises fidélité

Des remises pourront être accordées au Client par AQUALYS. Le Client en sera informé par l'intermédiaire du Site d'AQUALYS.

3.4 Gestion du PMV

Toute somme déposée sur le PMV ne pourra produire d'intérêts, quels que soient le montant du Solde Disponible et/ou la durée de détention du PMV.

3.5 Réclamations

Le Client peut à tout moment consulter le solde de son PMV sur les bornes Nayax. Dans les cas où le réseau téléphonique serait défaillant ou que le serveur portant le Site d'AQUALYS serait en travaux de mise à jour, de défaillance inopinée, ou en cas de force majeure telle que des intempéries ayant endommagé le Site ou la connexion internet, aucune réclamation du client ne pourra être revendiquée.

Les données consultées le sont sous la réserve expresse qu'il n'y a eu aucune défaillance du système. En cas de désaccord, le Client en avertira AQUALYS qui effectuera des recherches nécessaires. Le Client accepte sans réserve les données mises à sa disposition sur internet, après contrôle et vérification par les services informatiques d'AQUALYS. A l'issue des recherches et contrôle d'AQUALYS, le Client reconnaît la véracité des informations communiquées et ne pourra rien réclamer d'autre en quoi que ce soit.

4. ARTICLE 4 – SIGNATURE ÉLECTRONIQUE

4.1 La fourniture en ligne du numéro de carte bancaire du Client et la validation finale de l'achat d'une recharge pour créditer le PMV vaudront preuve de l'accord du Client conformément aux dispositions de la loi du 13 mars 2000 et vaudront :

- exigibilité des sommes dues au titre de l'achat du crédit,
- signature et acception expresses de toutes les opérations effectuées.

4.2 En cas d'utilisation frauduleuse de la carte bancaire, le Client est invité, dès le constat de cette utilisation, à contacter sa banque.

5. ARTICLE 5 – PREUVE DE LA TRANSACTION

5.1 Les registres informatisés, conservés dans les systèmes informatiques du prestataire GTI / Nayax dans des conditions raisonnables de sécurité, seront considérés comme les preuves des communications des achats de recharges pour créditer le PMV et des paiements intervenus entre les parties. L'archivage des informations en lien avec ces achats et des factures est effectué sur un support fiable et durable pouvant être produit à titre de preuve.

6. ARTICLE 6 – INFORMATIONS SUR LE SERVICE

6.1 Les services régis par les présentes conditions générales sont ceux qui figurent sur le Site internet d'AQUALYS.

6.2 Les services sont décrits et présentés avec la plus grande exactitude possible. Toutefois si des erreurs ou omissions ont pu se produire quant à cette présentation, la responsabilité d'AQUALYS ne pourra pas être engagée.

6.3 Les photographies des services et du matériel de laverie ne sont pas contractuelles.

7. ARTICLE 7 – PRIX DES PRESTATIONS

7.1 AQUALYS se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment en accord avec le client partenaire du site de la laverie.

7.2 Les prix sont indiqués en euros et TTC. Le paiement de la totalité du prix doit être réalisé lors de l'achat de la recharge pour créditer le PMV. A aucun moment, les sommes versées ne pourront être considérées comme des arrhes ou des acomptes.

7.3 Si une ou plusieurs taxes ou contributions, notamment environnementales, venaient à être créées ou modifiées, en hausse comme en baisse, ce changement pourrait être répercuté sur le prix de vente des services.

8. ARTICLE 8 – MODES DE PAIEMENT

8.1 Pour régler l'achat de sa recharge pour créditer le PMV, le Client dispose, uniquement du paiement par carte bancaire. Le Client garantit AQUALYS qu'il dispose des autorisations éventuellement nécessaires pour utiliser ce mode de paiement lors de la validation de son ou de ses achat(s) de recharge.

8.2 AQUALYS se réserve le droit de suspendre toute gestion de ses achats de recharges en cas de refus d'autorisation de paiement par carte bancaire de la part des organismes officiellement accrédités. AQUALYS se réserve notamment le droit de refuser d'honorer un achat de recharge pour créditer le PMV émanant d'un Client avec lequel un litige de paiement serait en cours d'administration.

9. ARTICLE 9 – PRISE D’EFFET, DURÉE ET UTILISATION DU SERVICE

9.1 La commande entre AQUALYS et le Client est réputée conclue et prend pleinement effet dans un délai maximum de deux (2) jours ouvrés à compter de son règlement. Toutefois, AQUALYS ne saurait être tenu responsable des pannes dans son système informatique qui auraient pour effet de rallonger ce délai.

9.2 Le PMV a une durée de validité de DEUX (2) ans à compter de chaque opération (créditer ou recharger le PMV).

9.3 Si, à l'issue des deux années, un solde positif subsiste sur le PMV et qu'AQUALYS n'a pas reçu de demande de remboursement du Client, ou encore que toutes les informations nécessaires dans le but de permettre à AQUALYS de rembourser le solde du Client n'ont pas été communiquées, des frais d'inactivité seront imputés et seront débités de ce Solde Disponible à hauteur de sa totalité.

9.4 En cas de décès du titulaire du PMV, AQUALYS procédera à son blocage sur simple courrier de la succession afin que le Solde Disponible soit mis à la disposition de la succession dans les conditions de droit commun. A défaut, les articles susvisés trouveront pleine application.

10. ARTICLE 10 – GARANTIE DU SERVICE

10.1 Les services vendus sont couverts par une garantie commerciale assurant le remboursement du prix d'achat du PMV. Elle ne couvre pas les défauts occasionnés du fait d'une utilisation anormale ou fautive ou résultants d'une cause étrangère aux qualités intrinsèques de ce PMV.

10.2 Conformément aux dispositions du code de la consommation, le Client dispose d'un délai de 14 jours ouvrables à compter de la date de son achat de recharge pour créditer le PMV, pour se rétracter et demander le remboursement sans pénalité de cet achat. Seul le montant non encore débité du PMV sera remboursé.

10.3 Le fonctionnement et l'usage du PMV étant très dépendants du réseau téléphonique, AQUALYS ne peut garantir en aucune manière la fiabilité du service. AQUALYS ne saurait être tenu pour responsable des défauts constatés sur le réseau internet. Le Client ne pourra réclamer aucune indemnité en cas de défaillance momentanée du PMV au cours de son usage.

10.4 Le Client reconnaît et accepte que :

- Le Client utilise, à ses risques et périls, le Site d'AQUALYS qui offre un contenu accessible en l'état selon la qualité du réseau internet ;
- AQUALYS ne saurait être tenu responsable de la qualité et de la compatibilité du Site aux usages spécifiques du Client ;
- AQUALYS n'est pas en mesure d'apporter au Client la garantie que le Site répondra exactement à ses attentes ni qu'aucune erreur n'apparaîtra au cours de l'utilisation des services sur le Site ou lors de la consultation des pages dans leur ensemble fournissant le contenu ;
- AQUALYS ne garantit pas que les résultats, les informations et/ou les services obtenus sont exempts de toute erreur ou de défaut ;
- AQUALYS se réserve le droit de refuser l'accès au service tel que défini dans les présentes CGV unilatéralement et sans notification préalable à tout Client ne respectant les présentes CGV.

10.5 Dans le cadre du réseau internet et de la gestion du PMV, le Client reconnaît avoir connaissance:

- de la nature du réseau internet et en particulier de ses performances techniques et des temps de réponse pour activer ou consulter les informations relatives au PMV ;
- de la fiabilité technique relative des transmissions de données de l'internet, celles-ci circulant sur des réseaux hétérogènes aux caractéristiques et aux capacités techniques diverses, pouvant parfois être saturées. AQUALYS ne saurait dès lors être tenu pour responsable des difficultés d'accès ou d'une impossibilité momentanée pour le Client d'activer son PMV ou de consulter son

Solde Disponible sur les bornes Nayax pour des raisons indépendantes de la volonté d'AQUALYS.

11. ARTICLE 11 – RESPONSABILITÉ D'AQUALYS

11.1 AQUALYS met en place les moyens nécessaires à la bonne marche du service de PMV. A ce titre, la responsabilité d'AQUALYS ne saurait être engagée en raison de perturbations causées par des travaux d'entretien, de renforcement ou de réaménagement des installations informatiques, ni de leur dysfonctionnement, ni en cas de force majeure, et notamment en cas de catastrophe naturelle, d'incendie, de rupture du système de communication et/ou de panne informatique, d'actes de terrorisme, de guerre ou d'actes de sabotage.

11.2 A tout moment AQUALYS est en droit de modifier, d'interrompre temporairement ou définitivement son Site en son entier ou partiellement, et ce, sans avoir à en informer au préalable le Client.

12. ARTICLE 12 – REMBOURSEMENT - RÉSILIATION DU PMV

12.1 Le Client peut à tout moment demander la restitution du Solde Disponible sur son PMV.

Si la demande de remboursement intervient dans les trois mois à compter de la création du PMV et qu'il n'y a pas eu de débits d'un montant supérieur à CINQ euros (5€) sur le PMV, une somme forfaitaire de CINQ euros (5€) pour frais de gestion viendra en déduction du Solde Disponible lors du remboursement.

Si le PMV a déjà été rechargé une fois après sa création ou que la demande de remboursement intervient au-delà de trois mois à compter de la création du PMV, le Solde Disponible sera remboursé en intégralité sans déduction de frais de gestion.

Le remboursement du Solde Disponible ne pourra se faire que pour sa totalité, avec ou sans application de frais de gestion. Il ne pourra pas y avoir de remboursement partiel.

Toute restitution de la somme restante entraînera la fermeture définitive du PMV.

12.2 La responsabilité d'AQUALYS ne saurait être recherchée si, au moment de la restitution des sommes une défaillance avait lieu, notamment informatique, de panne de monnayeur dans la laverie ou pour absence de suffisamment d'AQUALYS en réserve. Toutefois, le Client devrait alors se renseigner auprès des services techniques d'AQUALYS afin de connaître la date de résolution du problème, et par ce, obtenir son remboursement.

12.3 AQUALYS peut résilier de plein droit le service à tout moment et sans préavis à l'expiration du délai visé à l'article 9 des présentes conditions générales de vente.

AQUALYS peut également résilier le service de plein droit QUINZE (15) jours après la suspension du service dans les conditions prévues aux articles 9 et 12.

12.4 En tout état de cause, le Client ne pourra prétendre au remboursement des sommes qu'il a déjà dépensées.

13. ARTICLE 13 – RÉCLAMATION DE L'UTILISATEUR

Toute réclamation doit être adressée à AQUALYS via l'adresse internet, par téléphone ou à l'adresse suivante : AQUALYS 34 bd des Italiens 75009 Paris, France.

Les réclamations seront traitées dans un délai de trente (30) jours à compter de la réception de la demande par AQUALYS.

Toute réclamation sur une transaction datant de plus d'un (1) mois ne seront pas pris en compte et ne feront pas lieu d'un remboursement au Client.

14. ARTICLE 14 – INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

14.1 Les informations relatives au Client, recueillies par AQUALYS, sont traitées dans le cadre de l'exécution du service objet des présentes conditions générales de vente conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 06 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Les informations relatives au Client peuvent donner lieu à l'exercice d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour des motifs légitimes auprès d'AQUALYS.

Si le Client souhaite exercer ce droit et obtenir communication des informations le concernant, il devra s'adresser à : AQUALYS 34 bd des Italiens 75009 Paris, France.

14.2 AQUALYS pourra utiliser ces informations en vue de développer et de commercialiser ses services, notamment par la création d'un fichier Clients et prospects.

AQUALYS pourra par ailleurs utiliser ces informations dans le cadre d'opérations de marketing direct en adressant au Client des messages relatifs à ses services, par quelque support que ce soit, sauf opposition expresse du Client effectuée auprès d'AQUALYS.

14.3 Ce traitement informatique s'il y a lieu d'exister fera l'objet d'une déclaration à la CNIL conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978.

14.4 Bien que le système soit crypté et sécurisé, AQUALYS ne peut garantir que les messages qui lui seraient envoyés par l'intermédiaire de son Site Internet ne soient jamais interceptés sur le réseau. Jusqu'à ce qu'ils parviennent à AQUALYS, leur confidentialité ne peut être garantie.

15. ARTICLE 15 - LANGUE – LOI APPLICABLE ET COMPÉTENCE DE JURIDICTION

15.1 Les présentes conditions générales de vente sont établies en français et demeurent soumises au droit français.

15.2 Tout litige entre les parties sera, en cas d'échec d'une tentative préalable de solution amiable, porté devant les tribunaux compétents. Seul le tribunal de Commerce de Paris sera juridiquement compétent.

L'acheteur déclare avoir pris connaissance et accepter les termes et conditions des présentes conditions générales de vente.

AQUALYS, le 25 octobre 2016